Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261116-20261101-DE

Département des Côtes -d'Armor
Commune de CAVAN
Séance du 16 Novembre 2026
Date de la convocation : 9 Novembre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°202611-01

L'an deux mil vingt-six, le 16 Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Magali BODEREAU, 2nd adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Didier NEVEUX, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 2 : Daiven PIOGER à Maurice OFFRET, Adeline POINTIER à Didier NEVEUX

Etaient absent sans procuration :

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 13 Octobre 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur NEVEUX ne prend pas part au vote car il n'était pas présent à la séance du conseil municipal du 13 Octobre 2026

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 13 Octobre 20263 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Considérant que Madame Magali BODEREAU a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes Pour : 18
Votes Contre :
Abstention :

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261116-20261101-DE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2026

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État